

Département de
Seine-et-Marne

Commune de
Villeneuve-Saint-Denis

Date de convocation
27.06.2024

Date d'affichage
27.06.2024

Nombre de Conseillers

En exercice : 14

Présents : 12

Absents : 2

Pouvoirs : 2

Votants : 14

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de Villeneuve-Saint-Denis

Séance du 1er juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 1^{er} juillet à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Peggy PHARISIEN, Maire.

Membres présents : M. Michel BAZERBES, M. Philippe VANACKER, M. Philippe IMBERT, M. Olivier VICTORIEN DIT RICHARD, M. Patrick RAOULT, Mme Isabelle MESBAH, M. Sayah NEBBOU, Mme Danielle CZAINSKA, M. Ba-Son PHAM, M. Jimmy PETIT, Mme Catherine DESMAREST

Membres absents excusés :

M. Marc RABOT pouvoir à M. Michel BAZERBES
Mme Sabrina N'KOUKA ZOLA pouvoir à Mme Peggy PHARISIEN

Secrétaire de séance : M. Philippe IMBERT

N° 10-2024

OBJET : ASSOCIATIONS – Détermination du montant de la subvention communale 2024.

VU la délibération n° 06/2024 en date du 2 avril 2024 approuvant le vote du budget pour l'année 2024,

VU les demandes de subvention dûment formulées par écrit par les différentes associations, tel annexé à la présente délibération,

VU le projet d'amendement déposé par Monsieur Patrick RAOULT, débattu et mis au vote ;

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

Article 1 : REJETTE à la majorité des suffrages exprimés (11 voix CONTRE, 3 voix POUR) l'amendement déposé par Monsieur Patrick RAOULT.

Article 2 : APPROUVE l'attribution des subventions aux associations telles que récapitulées dans le tableau annexé à la présente délibération,

DIT que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits ouverts au budget (article 65748)

Accusé de réception en préfecture
077-217705102-20240701-10-2024-DE
Date de télétransmission : 05/07/2024
Date de réception préfecture : 05/07/2024



ADOpte PAR 11 VOIX POUR/3 CONTRES

Pour Extrait certifié conforme,

En Mairie le 3 juillet 2024

Le Maire,

Peggy PHARISIEN